



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DU SUIVI ET CONTRÔLE DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS (SSCVA)

PROCÈS VERBAL DE RÉCEPTION TECHNIQUE DES VÉHICULES TRANSFÉRÉS PAR LES ORGANISMES AU PROFIT DE L'ÉTAT

→ Qu'est-ce que le PV de réception technique des véhicules transférés par les organismes au profit de l'État ?

C'est la réception technique du véhicule transféré par les organismes au profit de l'Etat en vue de leur prise en charge en comptabilité des matières.

→ Qui sont concernés par ce PV de réception ?

Les organismes publics et les organismes rattachés bénéficiaires sont concernés par cette démarche.

→ Quelles sont les conditions d'obtention ?

Pour obtenir ce PV de réception, la réception physique du véhicule doit s'effectuer dans l'enceinte du SSCVA, et ce, sur rendez-vous.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité 48h après la réception du véhicule.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour obtenir le PV de réception sont les suivantes :

- ✓ Demande de réception technique adressée au Chef du SSCVA
- ✓ Lettre de donation ou convention
- ✓ Décision de nomination des membres de la Commission de réception
- ✓ Décision de nomination du dépositaire comptable
- ✓ Photocopie de la carte rose ou carte grise des véhicules en deux (02) exemplaires

Chef du Service du Suivi et Contrôle des Véhicules Administratifs



Bâtiment SSCVA - Porte 21 -
Rue RASETA - Andraharo



sscva.dpe@dgfag.mg



032 11 086 12 / 034 60 225 55